

BENOÎT SANSONNENS
Avocat, spécialiste FSA responsabilité
civile et droit des assurances
Membre FSA et OAF

SÉBASTIEN BOSSEL
Avocat

3, BD DE PÉROLLES
CASE POSTALE 54
CH - 1701 FRIBOURG
TÉL. 026 322 64 75

etude@etude-bs.ch

PAR COURRIER A ET PAR E-MAIL

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
A l'att. de Mme Manon SCHICK
Avenue de Longemalle 1
1020 RENENS

manon.schick@vd.ch

Fribourg, le 18 juin 2024

BS/ip

Mise à jour de la notion d'aliénation parentale

Madame la Directrice générale,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous faire parvenir en annexe un rapport de synthèse établi le 21 février 2024 par le Carrefour Aliénation Parentale du Québec.

Une fois de plus, on constate que les Canadiens sont à la pointe au niveau de la recherche en matière de sciences éducatives et sociales. En effet, dans ce pays, ces sciences ne sont pas, comme chez nous, polluées par des idéologies et des querelles de chapelles sans aucun fondement réel. En réalité, on applique les critères scientifiques reconnus dans toutes les autres sciences, que ce soient les sciences exactes ou humaines comme la philosophie ou la théologie.

Il me semble dès lors important que ce rapport soit distribué à vos collaborateurs. En effet, avec ce rapport, il ne leur sera désormais plus possible de botter en touche au niveau de la notion d'aliénation parentale, uniquement en se référant à Gardner et en prétendant que ce scientifique ne serait pas digne d'intérêt, uniquement parce qu'il avait un passé sulfureux. L'aliénation parentale existe manifestement et il est important

d'analyser chaque dossier également sous cet angle, à mon humble avis. Quoi qu'il en soit, la science et l'honnêteté intellectuelle doivent triompher de l'obscurantisme. Ainsi, il est grand temps, en matière de sciences éducatives et sociales, que les idéologies sans fondement scientifique soit définitivement écartées. Il y a du travail.

Veillez croire, Madame la Directrice générale, à l'assurance de ma plus haute considération.

Benoît SANSONNENS

Annexes mentionnées